

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MULSANS**

SÉANCE DU 04 AOÛT 2026

<i>Date de la convocation</i>	<i>en exercice</i>	<i>présents</i>	<i>qui ont pris part à la délibération</i>
28 juillet 2026	13	7	10

L'an deux mille vingt-six, le quatre du mois d'août à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Mulsans se sont réunis à la salle des fêtes de Mulsans en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressé par le maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Christel SACRÉ, le Maire.

Présents :

Mesdames : CABO Safiyé, LANGLOIS Genevière, MARCHAL-ARNOUX Maryline, NOUVELLON Élodie

Messieurs : MARGOËL Yann, SACRÉ Christel, YVON Gaël.

Absents excusés : DAMIENS Pierre ayant donné procuration à LANGLOIS Geneviève, GAUTIER Bénédicte, JOLLET Olivier, MAUGER Pierre, MIDAVAINÉ Virginie ayant donné procuration à CABO Safiyé, NOUVELLON Guillaume ayant donné pouvoir à YVON Gaël,

Absent non excusé :

Secrétaire de séance : YVON Gaël

DÉLIBÉRATION	DÉCISION MODIFICATIVE N°1
2026 – 036	TRANCHÉE DRAINANTE – CANIVEAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les crédits budgétaires pour permettre le paiement des travaux de tranchée drainante et des caniveaux sont insuffisants :

Il convient donc de modifier le budget comme suit :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
2151 (21) : Réseaux de voirie	11 438.00 €	021 (021) Vit de la section de fonct.:	11 438.00 €
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
023 (023) Vit à la section d'investis :	11 438.00 €		
615221 (011) : Bâtiments publics :	- 11 438.00 €		
Total Dépenses : 11 438.00 €		Total recettes : 11 438.00€	

Pour extrait certifié conforme,
Mulsans, le 4 août 2026
Le Maire, SACRÉ Christel



Pour extrait certifié conforme,
Mulsans, le 4 août 2026
Le secrétaire de séance, YVON Gaël